

MÉTÉO-FRANCE

Arrêté du 26 avril 2000 fixant la composition du jury du concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologieNOR : *EQUI0010067A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée ;

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 relatif aux modalités du concours interne de recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie, modifié ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 relatif aux modalités du concours interne de recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 25 février 2000 autorisant au titre de l'année 2000 le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux et d'ingénieurs des travaux de la météorologie (femmes et hommes),

Arrête :

Article unique

Le jury du concours interne ouvert en 2000 pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie est composé comme suit :

Président

M. Roques (Michel), ingénieur en chef de la météorologie.

Membres

M. Veysseire (Jean-Michel), vice-président, ingénieur de la météorologie ;

M. Martin (Michaël), professeur certifié d'anglais ;

M. Peuch (Vincent-Henri), ingénieur de la météorologie ;

M. Raymond (Gilles), attaché d'administration de l'aviation civile ;

M. Ricard (Jean-Louis), ingénieur de la météorologie.

Fait à Paris, le 26 avril 2000.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la
recherche

et des affaires scientifiques et techniques :

L'adjointe au directeur, chef de service,

M. Benoist